

**ÉCOLE PRIVÉE MONTFORT**

19, avenue des Sables  
85150 SAINT MATHURIN  
Tél. 02-51-22-70-32  
07-65-15-51-20  
[ec.stmathurin.montfort@ddec85.org](mailto:ec.stmathurin.montfort@ddec85.org)

Découvrez les actualités de l'école et les activités de vos enfants !

Allez sur le site : [saintmathurin-ecolemontfort.fr](http://saintmathurin-ecolemontfort.fr)

<u>Structure</u>	<u>COURS</u>	<u>EFFECTIFS</u>	<u>ENSEIGNANTS</u>	<u>Personnels</u>
<b><u>pédagogique</u></b> <b><u>pour</u></b> <b><u>2023-2024</u></b>	CM1-CM2	25 élèves	Lucile MICHEAU	<b><u>de service</u></b>  LE GALLOU Florie et Aurélie MICHAUDET  Sylvie ROBIN
	CE2-CM1	25 élèves	Charline JAUNET	
	CP-CE1	28 élèves	Cécile GIRAUD (chef d'établissement) Christiane PROUTEAU (décharge du mardi)	
	TPS-PS- MS-GS	25 élèves	Stéphanie PETIT	
	TPS-PS-MS-GS	24 élèves	Gwendoline PEREY Ann-Katell DOUET (décharge ¼ temps le vendredi)	
	TOTAL		127 élèves 99 familles	

**DOSSIER DE RENTREE**

La nouvelle plateforme Educartable vous permet de prendre connaissance des informations diverses concernant la classe ou l'école. Quand vous aurez pris connaissance de ces informations, merci de signer électroniquement chaque mot envoyé par l'enseignant ou le chef d'établissement.

Vous trouverez sur **Educartable** :

- Le calendrier scolaire avec les dates des vacances scolaires et les jours travaillés
- Le règlement de l'école
- Le règlement financier

**Merci de signer électroniquement ces documents impérativement.**

Lorsque votre enfant sera absent, merci d'envoyer un message par educartable à l'enseignant. Les bulletins jaunes d'absence et les bulletins verts de prise en charge n'existent plus cette année.

Chaque enfant aîné a également **une pochette transparente** dans son cartable, dans laquelle va se trouver tous les mots à compléter et répondre.

Nous, soussignés(es)....., responsables de notre/nos enfant(s) :

nous engageons, **via la signature électronique** :

- à respecter les horaires de l'école et le calendrier scolaire.
- à respecter les règles de l'école.
- à signer les mots et rendre les documents demandés.
- à payer les frais de scolarité ainsi que les frais de garderie indiqués sur les factures mensuelles.
- à faire confiance aux enseignants et à la direction en ce qui concerne les décisions pédagogiques et organisationnelles.